

# RETRAITE DES KINÉSITHÉRAPEUTES DÉFENDRE CE QUI COMPTE POUR VOUS

Chère consœur, Cher confrère

Avec votre vote, vous allez désigner trois collègues et leurs suppléants pour vous représenter au conseil d'administration de la caisse de retraite des auxiliaires médicaux, la CARPIMKO (Caisse Autonome Retraite Prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes).

**Notre caisse, la CARPIMKO, est aujourd'hui autonome et à l'équilibre mais un rapport démographique moins favorable menace son avenir (plus de retraités, moins de cotisants). Pour les futurs administrateurs, il sera nécessaire de faire au cours de cette mandature des choix politiques forts, pour protéger nos futures retraites et les pensions de nos collègues retraités, tout en préservant le pouvoir d'achat des actifs.**

Au moment où notre pouvoir d'achat recule sous l'effet conjugué du gel de nos tarifs, de la hausse de nos frais fixes et de l'inflation, **notre profession doit se mobiliser pour l'avenir de sa retraite. Personne ne le fera à notre place.**

En 2020, si la crise sanitaire a conduit le gouvernement à abandonner sa réforme, une nouvelle est prévue dans les prochains mois. Fortement débattue pendant la campagne de l'élection présidentielle, elle sera différente de la précédente. **Les kinés ne doivent pas en être les perdants avec des cotisations insupportables, ni les sponsors d'autres corps professionnels et nos retraités ne doivent pas être sacrifiés. C'est la conviction que porte la FFMKR.**

La FFMKR a construit un projet réfléchi, concret et réaliste pour défendre ce qui compte pour vous aujourd'hui et demain dans votre retraite : **vos acquis et votre avenir.**

**ALORS VOTEZ !**

## NOS CANDIDATS

AVEC NOTRE ÉQUIPE, VOTRE RETRAITE SERA PROTÉGÉE, AMÉLIORÉE ET GARANTIE

### TITULAIRES



Stéphane BEULAY  
(Spay-72)



Céline MARCHAL  
(Vandoeuvre-les-Nancy-54)



Damien OLIVON  
(Toulouse-31)

### SUPLÉANTS



Sterenn HOUËL  
(Quimper-29)



Thomas PRAT  
(Laon-02)



Céline CHEBAL-RAIZER  
(Malaincourt-88)

**POUR DÉFENDRE VOTRE RETRAITE : VOTEZ FFMKR**  
**Vote en ligne du 22 juin au 6 juillet 2022**  
**#FaceAlaRetraite**

# RETRAITE : POUR DÉFENDRE CE QUI COMPTE POUR VOUS, VOTEZ FFMKR

## 1. DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT dans un contexte de retour de l'inflation parce qu'un kiné ça compte !

- ▶ En se battant pour **nos honoraires** : c'est ce que fait la FFMKR sans relâche, jour après jour.
- ▶ En obtenant **une indexation de la pension de retraite des kinés sur l'inflation**.
- ▶ En réclamant **l'allègement du fardeau de vos charges sociales**. Un abattement de 30 % sur votre CSG/RDS fait partie des solutions.

## 3. DÉFENDRE VOS DROITS dans le cadre de la protection sociale des kinés pour améliorer votre protection sociale

- ▶ En assurant **la pérennité de l'ASV et en alignant son niveau sur celui des médecins pour lesquels la Cnam donne plus**.
- ▶ En **alignant la prime maternité des kinés avec celle des femmes médecins**.
- ▶ En maintenant l'affiliation à la CARPIMKO durant le congé parental.
- ▶ En imposant **la majoration de 10% de la retraite pour le 3<sup>e</sup> enfant**.
- ▶ En **étendant aux couples pacsés les mêmes droits que ceux des couples mariés** (même capital décès, même réversion).

## 2. DÉFENDRE VOTRE RETRAITE dans le cadre de la future réforme pour assurer vos arrières

- ▶ En réussissant **le sauvetage de notre système de retraite**. La FFMKR défendra la retraite des kinés en négociant avec le gouvernement. Et que ce soit bien clair : **la FFMKR s'opposera à toute mesure brutale pour votre revenu comme pour les pensions de nos collègues retraités**.
- ▶ En maintenant **l'autonomie de la CARPIMKO** dont les réserves constituées par les kinés ne doivent servir qu'aux kinés.
- ▶ En **améliorant la retraite complémentaire**.

### LA FFMKR EST UN SYNDICAT QUI AGIT, LA PREUVE

#### FIN DES 90 JOURS DE CARENCE : LA FFMKR L'A FAIT !

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en lumière les difficultés rencontrées par les kinés libéraux en arrêt maladie à cause du délai de carence de 90 jours avant le versement d'indemnités journalières. Tout le monde ne dispose pas d'une trésorerie permettant de rester trois mois sans revenu !

La **FFMKR** dans le cadre de l'UNAPL a obtenu du gouvernement la création d'un dispositif d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie dès le 3<sup>e</sup> jour et qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

C'est une avancée historique pour la protection sociale des kinés dont la **FFMKR** est fière.



Retrouvez toutes les propositions de la **FFMKR** pour la retraite sur [www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)



**POUR DÉFENDRE VOTRE RETRAITE : VOTEZ FFMKR**  
**Vote en ligne du 22 juin au 6 juillet 2022**  
**#FaceAlaRetraite**